

lundi 18 octobre à 18h30

espace Oscar Niemeyer
2 place du Colonel-Fabien Paris 19ème



le réseau Droits et Liberté du PCF
en partenariat avec le Collectif unitaire national
de soutien à Mumia Abu-Jamal
vous invite

entrée libre sous réserve des places disponibles
inscriptions : soirée Mumia, 2 place du Colonel-Fabien ou liberte@pcf.fr

18H45 *Un été américain*

Cette docu-fiction, réalisée par Henry Chapler en 1968, évoque la solidarité de jeunes militants de la gauche californienne avec la cause des Black Panthers.

Henry Chapler les a rencontrés et les a filmés, en les observant dans leur vie militante, au cours de discussions entre eux ou lors des manifestations qui ont accompagné le procès de Huey Newton, leader des Black Panthers à Oakland.

Henry Chapler filme les échanges entre militants. Les discussions font apparaître les racines de l'engagement de ces jeunes blancs californiens en faveur du mouvement révolutionnaire afro-américain.

Mais aussi les formes variées de leur engagement.

19H30

Mumia et les Black Panthers

Claude Guillaumaud-Pujol
universitaire spécialiste des États-Unis
biographe de Mumia Abu-Jamal

Henry Chapler, journaliste, réalisateur

Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris

Jacky Hortaut, collectif Mumia

Pierre Laurent, secrétaire national du PCF

débat animé par Michel Muller

18h30 accueil Marie-George Buffet, députée, ancienne ministre

DOSSIER DE PRESSE

Présentation de la soirée

Le 9 novembre 2010, la Cour d'Appel Fédérale de Philadelphie examinera la situation de Mumia Abu-Jamal. Sera-t-il exécuté ou aura-t-il un nouveau procès pour statuer entre peine de mort ou prison à vie ?

L'augmentation récente des condamnations et des mises à mort aux USA est préoccupante. La récente exécution de Teresa Lewis a ému tous ceux qui en France et dans le monde sont attachés aux valeurs universelles.

Condamné à mort sans preuves en 1982 pour le meurtre d'un officier de police, Mumia Abu-Jamal détient le triste record d'emprisonnement dans les couloirs de la mort : 28 ans.

Si son exécution a été plusieurs fois reportée, c'est que son histoire soulève de nombreuses questions. Ce jeune journaliste noir était avant tout la parole du peuple noir en Pennsylvanie. Une enquête bâclée a accumulé les éléments défavorables, le jugement a été instruit à charge, les témoins mis sous pression... Autant de raisons pour être solidaire de Mumia.

La sympathie de Mumia à l'égard du mouvement des *Black Panthers* semble justifier toutes les acrimonies. Mais au fait, qui étaient les *Black-Panthers* ? On se souvient de Tommie Smith – champion olympique du 200 mètres – écoutant l'hymne américain tête baissée et poing levé ganté de noir. Ce geste, associé aux *Black Panthers*, exclut à vie Tommie Smith des Jeux Olympiques. Pourtant, celui-ci n'avait jamais appartenu aux *Black Panthers*.

Dans un docu-fiction réalisé en 1968, le célèbre réalisateur et critique de cinéma, Henry Chapier, raconte ce mouvement. Tout particulièrement, la rencontre entre la cause des noirs et celles des blancs. Très loin de l'image violente qui est aujourd'hui colportée, ce docu-fiction permet de revisiter une période historique majeure.

L'année 1968 a été marquée par une lame de fond aux USA et dans le monde entier : la jeunesse, de Prague à Paris, de Rome à Tokyo, de Mexico à Chicago, marquée par une formidable aspiration à la paix, la liberté, l'émancipation.

Peut-être est-ce, là, le fond de l'affaire Mumia. Tirer un trait sur cette période incroyable.

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT

Le contexte

1968 : la jeunesse mondiale se révolte

Mouvement de Black Panthers

La peine de mort en 2010 aux USA

L'univers carcéral en 2010 aux USA

Mumia

Qui est Mumia Abu-Jamal ?

L'affaire qui accuse la justice américaine

Soutien et mobilisation internationale pour sauver Mumia

Dossier sur les intervenants

Claude Guillaumaud-Pujol

Henry Chapier

Jacky Hortaut

Pierre Mansat

Pierre Laurent

Mouvements sociaux dans le monde en 1968

L'année 1968 est marquée par une série de révoltes, principalement étudiantes, un peu partout sur la planète.

- Février : début du « Printemps de Prague » en Tchécoslovaquie.
- Février : occupation de l'université de Rome en Italie par les étudiants. La police intervient pour évacuer les locaux et les étudiants décident d'aller occuper la faculté d'architecture, isolée dans la villa Borghèse. La police charge et des affrontements violents se déroulent (« bataille de Valle Giulia »). Le mouvement étudiant commence à décroître au printemps et les élections de mai provoquent une diversion définitive.
- 8 février : mort de trois étudiants américains en Caroline du Sud lors de manifestations pour les droits civiques.
- 8 mars : mouvement étudiant et campagne antisémite du gouvernement en Pologne. Des manifestations d'étudiants contestataires du régime, déclenchées par l'interdiction d'un spectacle jugé antisoviétique, sont réprimées par la police communiste. Une vaste purge politique frappe les étudiants et conduit à l'expulsion des juifs du Parti ouvrier unifié polonais.
- Printemps : en Italie, mouvements spontanés de colère et de révolte dans des industries où le syndicalisme est faible (usine Marzotto en Vénétie). Les syndicats décrètent, au printemps, une grève générale qui obtient un grand succès.
- 4 avril : des émeutes éclatent dans la plupart des grandes villes des États-Unis après l'assassinat de Martin Luther King.
- 11 avril : attentat contre Rudi Dutschke, suivi des « émeutes de Pâques » très suivies dans toute l'Allemagne.
- Mai : émeutes estudiantines à Tokyo (1968-1970).
Grèves ouvrières, étudiantes et lycéennes au Sénégal.
Grève des mineurs en Mauritanie.
« Mai 68 » en France.
- 24 juin : Lundi de la matraque au Canada : 290 personnes sont arrêtées pendant le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.
- 20-21 août : écrasement du « Printemps de Prague » en Tchécoslovaquie.
- 22-30 août : affrontements à Chicago entre des étudiants et policiers lors de la Convention du Parti démocrate. Les étudiants américains s'insurgent contre la guerre du Viêtnam et remettent en cause le modèle de vie américain.
- Automne : mouvement de libération de la femme aux États-Unis, manifestation des Radical Women contre l'élection de Miss Amérique.
- 2 octobre : « massacre de Tlatelolco » au Mexique. L'armée tire sur les étudiants lors d'une gigantesque manifestation – 48 morts – 100 blessés.
- 5 octobre : première marche de l'association des droits civiques en Irlande du Nord. Elle est réprimée dans la violence à Derry.
- 16 octobre : Tommie Smith – champion olympique du 200 mètres – écoute l'hymne américain tête baissée et poing levé ganté de noir.
- Manifestations dans les principales villes du Liban pour soutenir la cause palestinienne.

Les Black Panthers*

Créé en 1966 à Oakland en Californie par Bobby Seale et Huey P. Newton, le BPP est un mouvement pour l'émancipation de la communauté noire américaine.

Plusieurs axes fondent leurs mouvements. En premier lieu, l'égalité des droits sociaux et civiques, la reconnaissance de l'oppression de la communauté noire, et aussi l'autodéfense contre les agressions des groupes racistes tels le KKK, mais aussi contre celles de la police.

Le parti pris est celui de l'action concrète. Ainsi, sur la base du programme en dix points, le BPP

développe des soins gratuits, un dépistage de masse de la drépanocytose, la distribution de nourriture et de vêtements, il dispense des cours d'économie et de politique... Cela lui forge une solide base de sympathie populaire. Parallèlement, il assure la protection – l'autodéfense – de la communauté noire face aux violences policières en créant des patrouilles armées de surveillances.

Sur le plan politique, des orientations diverses traversent le mouvement, dans la continuité de l'histoire des mouvements noirs. Faut-il chercher le ralliement avec la gauche blanche, ou faut-il d'abord constituer l'unité du peuple noir pour ensuite travailler la convergence ? Le BPP conclut une alliance avec le Peace and Freedom Party et présente Eldridge Cleaver à la présidence des USA en 1968.

L'évolution du BPP est finalement considérée par le FBI comme la « menace la plus sérieuse à la sécurité interne du pays ». De nombreuses mesures furent prises pour s'opposer au BPP. Le BPP a été particulièrement concerné par le programme de contre-insurrection du FBI (Cointrelpro). Par exemple, un projet visant à l'interdiction du port d'armes dans l'État de Californie. Ce projet fut suivi par une manifestation des *Black Panthers* qui entrèrent ostensiblement armés dans la galerie des visiteurs du Capitole de Californie. Les altercations avec la police se multiplient. Ainsi, le 28 octobre 1967, une fusillade éclate lors du contrôle du véhicule de Huey P. Newton. Un policier est tué, un autre blessé. Huey P. Newton reçoit quatre balles dans l'abdomen. Il est arrêté lors de son hospitalisation, ce qui conduira à la campagne : *Free Huey !* Le FBI agit en infiltrant des agents, en créant des incidents, en stimulant les divisions internes.

Selon l'historien Ward Churchill, 27 *Black Panthers* furent ainsi assassinés entre 1968 et 1976. En avril 1969, 21 cadres de la section de la Côte-Est sont arrêtés et inculpés d'« association de malfaiteurs en vue de commettre des actes terroristes ». Le 4 décembre 1969, Fred Hampton trouva la mort alors qu'il était endormi chez lui. Le FBI lui avait fait absorber des somnifères. La même action menée quatre jours plus tard visait Geronimo Pratt à Los Angeles. Mais les *Panthers* ne s'étaient pas fait piéger par les somnifères. Divers membres sont restés plusieurs années en prison à la suite des dossiers du Cointrelpro, dont certains demeurent incarcérés aujourd'hui.



Le programme du BPP en 10 points

1. Nous voulons la liberté de choisir nos vies et celles des communautés noires.

Pour être libres, les Noirs et les opprimés doivent pouvoir déterminer leur destin au sein de leurs propres communautés. Cela passe par le contrôle des institutions.

2. Nous voulons le plein emploi pour notre peuple.

Le gouvernement fédéral devrait assurer un emploi ou un revenu garanti pour tous. À défaut, la technologie et des moyens de production doivent être détenus par la communauté afin d'employer tous ses habitants et garantir la qualité de vie.

3. Nous voulons la fin du vol de notre communauté noire par les capitalistes.

L'indemnisation promise il y a 100 ans en compensation de la souffrance et des morts des noirs doit être payée.

4. Nous voulons un logement décent.

Si les propriétaires ne proposent pas un logement décent, les terres et des logements doivent être gérés en coopératives afin d'assurer un logement pour tous.

5. Nous voulons une éducation qui enseigne la réalité des USA, l'histoire de la communauté noire et son rôle dans la société actuelle.

L'éducation doit donner à la communauté noire la connaissance d'elle-même. Se connaître soi-même et connaître sa propre condition dans la société et dans le monde est indispensable pour s'ouvrir à la connaissance.

6. Nous voulons la gratuité des soins.

Le gouvernement doit fournir, gratuitement, les soins pour guérir les maladies (souvent conséquence de la situation d'opprimés), mais aussi développer des programmes de prévention. Les populations opprimées doivent accéder à la culture scientifique et médicale afin de contribuer aux actions de soins.

7. Nous voulons la fin immédiate de la brutalité policière et des assassinats de personnes noires.

Considérant que le gouvernement raciste utilise les organismes officiels pour opprimer les Noirs, les personnes de couleur et les pauvres, le BPP estime en droit d'être armé pour assurer l'autodéfense de la communauté.

8. Nous voulons la fin des guerres d'agression.

Les conflits sont la conséquence de la domination des USA sur les peuples opprimés. Si le gouvernement des USA ou de ses laquais ne cessent ces guerres d'agression, le peuple a le droit de se défendre par tous les moyens nécessaires.

9. Nous voulons la liberté pour les prisonniers noirs et des jugements conformes aux lois de ce pays.

Beaucoup de détenus ont eu des procès inéquitables. Leur libération est donc souhaitée. La fermeture des prisons inhumaines également. La cause de l'emprisonnement de beaucoup de personnes est leur condition de vie oppressive. Les procès doivent être justes, la détention provisoire supprimée.

10. Nous voulons des terres, du pain, un logement, une éducation, des habits, la justice, la paix, l'accès aux technologies modernes pour tous les membres de la communauté noire.

* www.blackpanther.org/

fr.wikipedia.org/wiki/Black_Panther_Party

La peine de mort aux USA*



STATES WITH THE DEATH PENALTY (35)

Alabama Florida Louisiana New Hampshire
South Dakota
Arizona Georgia Maryland North Carolina
Tennessee
Arkansas Idaho Mississippi Ohio Texas
California Illinois Missouri Oklahoma Utah -
plus
Colorado Indiana Montana Oregon Virginia
U.S. Gov't
Connecticut Kansas Nebraska Pennsylvania
Washington U.S. Military
Delaware Kentucky Nevada South Carolina
Wyoming

STATES WITHOUT THE DEATH PENALTY (15)

Alaska Massachusetts New Mexico*
Vermont - plus
Hawaii Michigan New York West Virginia
District of Columbia
Iowa Minnesota North Dakota Wisconsin
Maine New Jersey Rhode Island
*Two inmates remain on death row in NM.



La peine de mort a été rétablie en 1976, mettant fin à un moratoire ayant débuté en 1967.

Sur les 50 États américains, 35 conservent la peine de mort. La peine capitale est prévue pour 42 crimes, dont 38 relatifs à diverses variantes d'homicides, 4 d'entre eux ne sont pas liés à l'homicide.

Certains États prévoient la peine capitale pour des délits comme la trahison, l'espionnage, la séquestration, le détournement de fonds et le trafic de drogue. La Californie prévoit la peine de mort pour le sabotage de trains et pour faux témoignage ayant entraîné une exécution. Une loi de Louisiane, entrée en vigueur en 1995, permet la condamnation à mort pour le viol d'un enfant de moins de 12 ans. La Floride et le Montana prévoient la peine capitale pour les violeurs, quel que soit l'âge de la victime. La Cour suprême de Floride a toutefois établi l'anti-constitutionnalité de cette loi.

La dernière exécution aux États-Unis pour un viol remonte à 1964, et personne n'a été exécuté pour des crimes non liés à un homicide depuis que la Cour suprême américaine a rétabli la peine de mort en 1976.

La procédure pénale américaine scinde le procès en deux phases :

- 1° - Un jury populaire décide si le prévenu est innocent ou coupable.
- 2° - Un juge – ou bien une cour formée de trois juges (selon les États) – évalue les circonstances aggravantes et atténuantes et décide de la condamnation. Les appels sont également divisés en deux phases : ceux sur l'innocence ou la culpabilité et ceux sur la nature de la condamnation. Certains États prévoient « l'emprisonnement à vie sans conditions ».

En juin 2002, à l'occasion du cas Atkins c. Virginie, l'exécution de personnes handicapées mentales a été rendue anticonstitutionnelle par la Cour suprême des États-Unis. Depuis lors, 16 États et le gouvernement fédéral ont décidé d'interdire l'exécution capitale dans ces cas. La décision a entraîné les révisions de beaucoup de cas individuels et même certaines modifications législatives.

Certains États ont revu les règles sur l'usage de la peine de mort. L'Indiana a augmenté l'âge minimum d'une condamnation à mort de 16 à 18 ans ; la Pennsylvanie a intro-

* www.abolition.fr/www.deathpenaltyinfo.org

duit des tests d'ADN après la condamnation ; la Californie et l'État de Washington ont revu leurs règles pour assurer une meilleure défense aux prévenus.

En 2003, le Congrès des États-Unis a approuvé, par 357 voix contre 67, un projet de loi qui alloue 1,88 milliard de dollars sur 5 ans pour améliorer la défense légale des personnes accusées d'un délit capital.

Le 25 juin 2003, les États-Unis et l'Union européenne (UE) ont signé un traité sur l'extradition destiné à renforcer la coopération judiciaire dans la lutte contre le terrorisme. L'accord assure qu'aucun citoyen européen extradé aux USA ne peut être condamné à mort et garantit au prévenu « le droit à un procès équitable, y compris le droit d'être jugé par un tribunal impartial établi conformément aux lois ». Le document souligne que l'UE s'oppose clairement au procès de ses citoyens par des tribunaux militaires spéciaux annoncés par Washington après les attentats du 11 septembre 2001.

Le 31 mars 2004, la Cour internationale de justice (CIJ) a accepté un recours présenté par le Mexique et a ordonné aux États-Unis de revoir le cas de 51 citoyens mexicains détenus dans les couloirs de la mort de 10 États américains. La CIJ a établi que les États-Unis avaient violé la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, en n'informant pas les prévenus de leur droit à l'assistance légale de la part de leur consulat.

Par rapport à l'année précédente, en 2004, le nombre des exécutions, des condamnations et des détenus dans le couloir de la mort a diminué aux États-Unis, avec 59 exécutions, par rapport à 65 en 2003 et 71 en 2002.

Le 1er mars 2005, la Cour suprême des États-Unis a aboli la peine de mort pour les criminels mineurs de moins de 18 ans. La plus haute cour du pays examinait depuis le 13 octobre 2004 la légalité du recours à la peine de mort pour les mineurs âgés de 16 ou 17 ans. En 1988, la Cour Suprême avait interdit la peine de mort pour les adolescents de moins de 16 ans. Seuls quelques rares États continuaient à exécuter des individus ayant commis des crimes entre 16 ou 18 ans. Depuis 1976, 22 condamnés pour des crimes effectués alors qu'ils étaient mineurs ont été exécutés.

Le 2 décembre 2005 a été menée la 1000ème exécution aux États-Unis, en Caroline du Nord.

L'année 2006 a été marquée par les premières interrogations concernant l'injection létale.

Depuis juin 2009, 52 femmes se trouvent dans les couloirs de la mort, ce qui représente 1,6 % des condamnés à mort. Depuis 1976, 12 femmes ont été exécutées. Parmi elle, Teresa Lewis, qui était déficiente intellectuelle.

Une enquête menée auprès des experts américains en criminologie indique que 88 % d'entre eux considèrent que la peine de mort n'a pas d'impact sur la criminalité. Les États du Sud, qui procède à 80 % des exécutions, détiennent d'ailleurs le plus fort taux de criminalité.

Nombre d'exécutions par État depuis 1976

	Total	2010	2009		Total	2010	2009
Texas	463	16	24	Illinois	12	0	0
Virginie	102	3	3	Nevada	12	0	0
Oklahoma	92	1	3	Utah	7	1	0
Floride	69	1	2	Tennessee	6	0	2
Missouri	67	0	1	Maryland	5	0	0
Georgia	48	2	3	Washington	5	1	0
Alabama	48	4	6	Nebraska	3	0	0
N. Carolina	41	0	0	Pennsylvanie	3	0	0
S. Carolina	42	0	2	Kentucky	3	0	0
Ohio	41	0	5	DélaWare	3	0	0
Louisiane	28	1	0	Oregon	2	0	0
Arkansas	27	0	0	Connecticut	1	0	0
Arizona	23	0	0	Idaho	1	0	0
Indiana	20	0	1	New Mexico	1	0	0
DélaWare	14	0	0	Colorado	1	0	0
Californie	13	0	0	Wyoming	1	0	0
Mississippi	13	3	0	South Dakota	1	0	0
US Ceu'l	3	0	0				

Nombre d'exécutions/année aux USA



Situation carcérale aux USA*

Une étude du Pew Research Center économique, publiée récemment, indique que la population carcérale des États-Unis est passée de 500 000 à 2,3 millions entre 1980 et aujourd'hui. Ainsi, le taux d'incarcération aux USA est devenu le plus élevé du monde.

Plus d'un Américain sur 100 est en prison. Le coût des prisons aux USA dépasse maintenant 50 milliards de dollars par an, soit environ 7% des dépenses publiques.

Selon les auteurs, 2,7 millions d'enfants américains – soit un enfant sur 28 contre 1/125 il y a 25 ans – ont un parent en prison. Dans 2/3 des cas, ces parents sont emprisonnés pour des délits non-violents.

Les revenus d'une famille ayant un parent incarcéré diminuent en moyenne de 22% entre l'année précédant l'incarcération et l'année de l'incarcération.

23% des enfants dont l'un des parents est incarcéré sont exclus de l'école, contre 4% dans la population générale. Or, l'éducation et le revenu des parents sont de bons indicateurs du devenir économique des enfants.

Sans surprise, les statistiques montrent de grandes disparités en fonction des origines ethniques. 11,4% des enfants noirs ont un parent en prison, 3,5% pour les Hispaniques et 1,7% pour les Blancs.

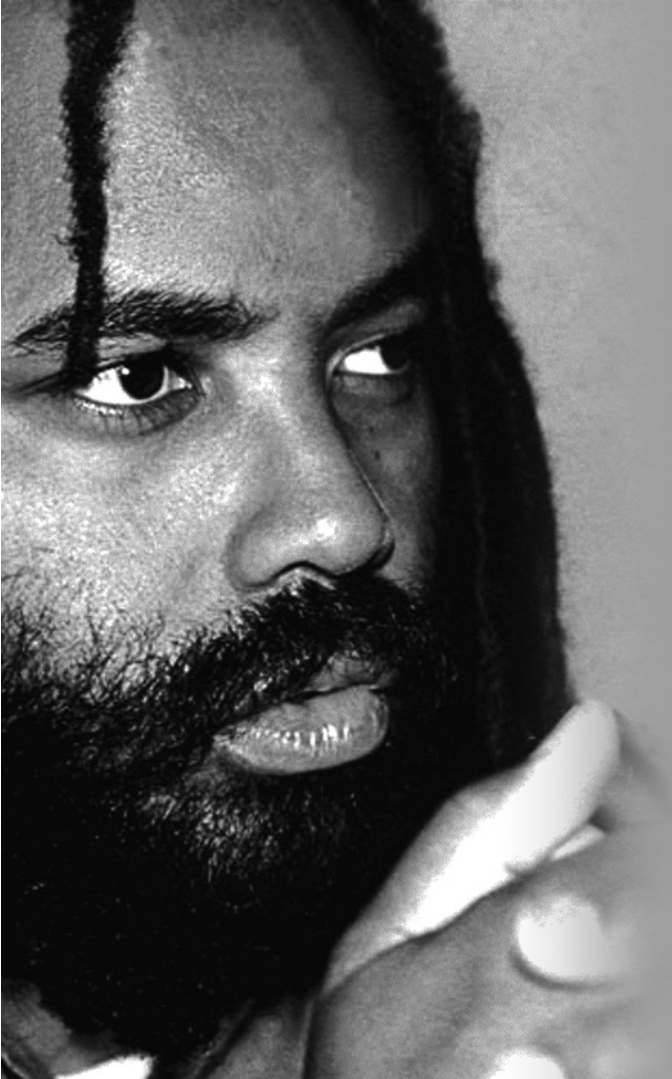
Ainsi, les États-Unis ont un taux d'incarcération très élevé : 753 détenus pour 100 000 habitants, contre 151/100 000 au Royaume-Uni, 96/100 000 en France et 88/100 000 en Allemagne.

Dans un contexte de crise économique, le coût très élevé de l'incarcération a conduit la puissance publique à rechercher à en diminuer la fréquence. L'opinion publique est pour l'heure réticente. La nouvelle législation pourrait impacter à la baisse le nombre de détenus. 872 000 arrestations étaient liées à la marijuana en 2007, 858 000 en 2009.

* www.economicmobility.org/assets/pdfs/EMP_Incarceration.pdf
(The Pew Charitable Trusts, 2010. Collateral Costs: Incarceration's Effect on Economic Mobility)
Washington, DC: The Pew Charitable Trusts.

Les Goulags de la démocratie - Angela Davis - 2005 -Éditions Le diable Vauvert

Qui est Mumia Abu-Jamal ?



Tout jeune afro-américain issu des classes sociales parmi les plus pauvres, Mumia s'engagea dans la lutte pour les libertés.

Il participa notamment à la fondation de la section des *Black Panthers* à Philadelphie dont il fut le porte-parole.

Après de brillantes études, Mumia exerça son métier de journaliste au service des plus opprimés et des plus indigents.

« La voix des sans voix », comme le qualifiaient ses pairs, fut récompensé par de nombreux prix.

Aujourd'hui, âgé de 56 ans, Mumia a passé plus de la moitié de sa vie dans le couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

Dans cet univers inhumain, il a écrit de nombreux livres dont le célèbre *En direct du couloir de la mort*, préfacé par l'écrivain et philosophe français Jacques Derrida.

L'affaire qui accuse la justice américaine

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale.

Depuis 29 ans, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste et expéditif, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie. Depuis 29 ans, la justice étasunienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent. Depuis 29 ans, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence.

Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtiment inhumain est toujours en vigueur.

Ces deux dernières années, la situation judiciaire de Mumia a évolué de la manière suivante :

- en mars 2008, la justice fédérale, sans autre examen au fond, confirme sa culpabilité mais suspend provisoirement sa condamnation à mort ;
- en avril 2009, la Cour Suprême des États-Unis rejette une fois pour toute le recours de sa défense demandant un nouveau procès, eu égard notamment au racisme qui a entaché le procès de bout en bout ;
- en janvier 2010, la Cour Suprême des États-Unis donne une suite favorable au recours de l'accusation (Ministère public de Pennsylvanie) en annulant la décision de mars 2008 et enjoint la justice fédérale de revoir sa décision en condamnant définitivement Mumia à mort.

Le 9 novembre prochain, la Cour d'Appel Fédérale de Philadelphie examinera à nouveau le dossier Mumia. L'enjeu de cette audience est de savoir si Mumia sera définitivement condamné à mort ou si sa condamnation sera commuée en prison à vie.

Soutien et mobilisation internationale pour sauver Mumia

D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années. Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.

Les autorités européennes, la commission des droits de l'homme de l'ONU, Amnesty International demandent un nouveau procès.

San Francisco, Venise, Copenhague et une vingtaine de villes françaises dont Paris ont élevé Mumia Abu-Jamal au rang de Citoyen d'Honneur de leur cité. Une rue de Saint-Denis (93), près du Stade de France, porte son nom. Plus d'un demi million de français ont signé des pétitions exigeant un nouveau procès et sa libération. Chaque mercredi, depuis plus de 15 ans, un rassemblement a lieu devant le consulat des États-Unis à Paris. De nombreuses personnalités lui rendent régulièrement visite dans le couloir de la mort. Ce fut notamment le cas, ces dernières années, de Madame Danielle Mitterrand, Monseigneur Desmond Tutu, Angela Davis, Marie-George Buffet.

Depuis 1995, un collectif français particulièrement actif s'est constitué pour soutenir le combat de cet homme qui revendique un nouveau procès. Il rassemble une centaine d'organisations (syndicats, partis politiques, associations droits de l'Homme) et de collectivités publiques (municipalités, régions). Ce Collectif est membre du comité de pilotage de la *Coalition mondiale contre la peine de mort* (110 ONG sur tous les continents) qui milite pour l'éradication planétaire de ce crime d'État.

Pour en savoir plus : www.mumiabujamal.net

Les intervenants

soirée présidée par
Marie-George Buffet
députée, ancienne ministre

animée par
Michel Muller
journaliste à l'*Humanité*

l'interprétariat sera assuré par **Lysiane Alezard**

Un été américain est distribué en DVD
par Doriane films



Claude Guillaumaud-Pujol

est universitaire en civilisation américaine. Elle est l'auteur d'une thèse sur la communauté Move qui a subi fin des années 70 et début 80 une sanglante répression politique et policière. Co-animatrice du *Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal* et auteure d'une biographie du condamné à mort sous le titre *Un homme libre dans le couloir de la mort* (Éditions Le Temps des Cerises).



Pierre Laurent

né en 1957, est secrétaire national du PCF depuis le 20 juin 2010.

Président du syndicat lycéen UNCAL, il devient secrétaire national de l'Union des étudiants communistes en 1982. Il entre en 1985 comme journaliste économique à l'*Humanité*.

Il en devient rédacteur en chef en 1999, puis directeur de la rédaction en novembre 2000.

Tête de la liste « Ensemble pour des régions solidaires, écologiques et citoyennes » (Front de gauche, Alternative citoyenne, Alternatifs...) aux élections régionales 2010 en Île-de-France, il est élu conseiller régional.



Pierre Mansat

né en 1954, a grandi à Montluçon. À 19 ans, il quitte l'Auvergne pour la capitale. Syndicaliste à la Poste, il devient en 1987 permanent du Parti communiste dans le 8e. Puis son combat se poursuit à la mairie du 20e et depuis 1995 au conseil de Paris.

Avec, pour ce communiste, une fibre particulière, l'ouverture sur la banlieue. Quand, en 2001, Bertrand Delanoë devient maire de Paris, il le nomme adjoint chargé des relations avec les collectivités voisines.

Pierre Mansat a fortement pesé pour que Mumia devienne citoyen d'honneur de la Ville de Paris. Il lui a rendu visite à deux reprises, en 2002 et en 2008.



Henry Chapier

né en 1933, entre à *Combat* en 1959. Dans les années 60, il devient un critique virulent et libre. Souvent détesté, mais parfois acclamé, il se fait connaître au moment où Truffaut, Varda, Chabrol, Demy, Doniol-Valcroze et tant d'autres imposent un nouveau cinéma français. Rédacteur en chef au *Quotidien de Paris* de 1974 à 1978, il entre à FR3 en 1978, comme éditorialiste culturel et cinématographique. Il sera rédacteur en chef du *Soir 3* de 80 à 87. À partir de cette année, il crée « Le Divan », sur lequel il accueille, pendant sept ans, 327 personnalités. Par ailleurs, il réalise des moyens et longs métrages : *Un été américain* (1969), *Sex Power* (1970 - Prix de la Coquille d'Argent au Festival de San Sebastian), *Salut Jérusalem* (1973), *Amore* (1974). Il est membre du jury du Festival de Cannes 1996. Président, depuis 1996, de la Maison européenne de la Photographie, il présente une chronique quotidienne sur Radio Nova.



Jacky Hortaut

représentant de la confédération CGT, est co-animateur du Collectif unitaire national *Ensemble sauvons Mumia*, qui rassemble une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises. Il rend régulièrement visite à Mumia Abu-Jamal dans le couloir de la mort et entretient des relations étroites avec les soutiens américains du condamné et sa défense.